

# JOURNAL DE LA HAYE.

**BUREAUX DE LA RÉDACTION,**  
à La Haye, *Lage Nieuwstraat,*  
derrière le *Prinsgracht (Noordzijde).*  
**BUREAU POUR L'ABONNEMENT ET LES**  
**ANNONCES,**  
Chez M. Van Weelden, libraire,  
*Spui,* à La Haye.  
Les lettres et paquets doivent être  
envoyés à la direction *franco de port.*

La Haye, 23 janvier.

PROJETS DE LOIS FINANCIÈRES.

Le gouvernement vient de répondre aux observations dessec-  
sur le projet de loi relativement aux moyens de pourvoir  
arrières de 1840 et années antérieures. Nous avons fait con-  
la substance de ces observations auxquelles l'examen de  
a donné lieu, dans notre n° du 18 janvier.  
au vœu émi par la Chambre, le gouvernement  
un nouvel état, constatant toutes les recettes et  
relatives à ces arrières, qui avaient été faites jusqu'au  
dernier, ainsi que l'actif et passif tels qu'ils  
au 1<sup>er</sup> janvier 1844.  
qu'à cette dernière date le trésor avait payé  
liquidation de l'arrière 4,609,825 fl. 51 $\frac{1}{2}$  cts. qu'il  
à réaliser des valeurs au montant de 2,718,246 fl.  
payer une somme de 2,596,944 fl. 83 cts., en sorte  
la rentrée de l'actif et l'apurement du passif, le total  
arrière montant aujourd'hui à 4,609,825 fl. 51 $\frac{1}{2}$ , s'élève  
à la somme de 4,488,523 fl. 84 $\frac{1}{2}$  cts.  
est donc évident, d'après les réponses du gouvernement,  
aujourd'hui le trésor est en avance de 4,609,825 fl. 51 $\frac{1}{2}$  cts.  
demande toutefois à pourvoir à ce découvert que jusqu'à  
conférence de 4,300,000 fl., parce qu'on compte, pour le res-  
la réalisation de valeurs que le trésor possède encore.  
pendamment de l'économie sur le paiement des rentes  
l'adoption du projet, il est encore à remarquer  
opérer plus tard une conversion volontaire de la  
gouvernement doit non seulement veiller à ce que le  
remplir à tout moment ses engagements, mais qu'il  
temps éloigner tout ce qui pourrait l'obliger à  
besoins temporaires, par l'émission de dettes flot-  
est d'avis que les sommes payées aux agnats  
doivent être mises à charge du trésor,  
poursues en vertu d'un traité conclu par le  
exécution des art. 3 et 5 du traité avec la  
Belgique, qui avaient pour but d'empêcher, que la couronne  
à dire d'une province que la loi  
constituée partie intégrante du royaume,  
jamais être portée par un prince autre que le souverain

*Courrier Français.* Nous lisons dans le numéro de ce journal  
reçu ce matin.

« Le projet de M. Mercier préparera les voies à une union  
douanière avec la France. »

Le *Précurseur* d'Anvers, en parlant de la situation finan-  
cière de notre pays dit entr'autres :

« Au reste, le gouvernement hollandais est loin de songer à  
la banqueroute. On n'aura pas oublié le remarquable discours  
prononcé, il y a quelque temps, par M. le ministre des finances,  
à la Chambre des Etats-Généraux, où ce haut fonctionnaire  
déclarait avec tant d'énergie et tant de patriotisme, que l'hon-  
neur de la Hollande était attaché à la satisfaction des créanciers  
de l'état. Après de semblables paroles, prononcées en face du  
pays, comment supposer encore que la Hollande se laisse aller  
à la détermination extrême d'une banqueroute? »

On apprend que le brick le *Lansier* de la marine royale des  
Pays-Bas, commandé par le lieutenant de 1<sup>re</sup> classe, van Bou-  
dyk Bastiaanse, parti du Texel pour la côte d'Afrique, a  
perdu ses mats par la tempête de la nuit du 10 janvier, entre  
Wight et Cherbourg. Pris à la remorque par une croisière an-  
glaise, le *Lansier* a été conduit à Plymouth.

On lit dans l'*Amsterdamsche Courant* :

Nous avons annoncé, il y a quelque temps qu'un nommé  
Pierre Scholtz, cordonnier de profession, avait été condamné par  
la cour provinciale de la Hollande-Septentrionale, du chef  
d'usure (il y avait entre autre un cas, où l'intérêt s'élevait à  
1040 p. c.). Scholtz s'était pourvu en cassation. Ces jours-ci, la  
haute cour a maintenu le jugement de la cour provinciale. Il est  
à désirer, que ceci serve d'exemple à ces sangsues du peuple qui,  
tout en s'exposant aux rigueurs de la loi, causent le plus sou-  
vent la ruine de ceux qu'une gêne momentanée oblige d'ac-  
cepter leurs services intéressés.

On écrit de Blokzyl, en date du 20 janvier :

Hier, vers dix heures du matin, le nommé Gerrit Smit de  
cette commune, se rendit sur la glace pour pêcher des éperlans;  
il pouvait à peine y être resté une heure, qu'il s'aperçut que la  
glace sur laquelle il se trouvait, s'était détachée. Il voulut  
retourner alors du côté de la terre, mais quel fut son effroi lors-  
qu'il vit qu'il s'en trouva déjà à une distance d'à peu près  
une demi-lieue, et que le glaçon qui le portait allait à la dérive  
vers la mer; il sondait déjà 13 pieds d'eau. Inutile de dire que  
le pauvre pêcheur était dans des angoisses mortelles; déjà du-  
rant 5 heures il avait cherché à se maintenir sur son île de  
glace, ayant devant les yeux une mort inévitable et sentant  
que les forces l'abandonnaient, lorsque un autre pêcheur, par-  
lant à ses camarades, crut voir de loin des mouvements dans la  
mer, et en donna connaissance à son père; celui-ci se jeta avec  
cinq autres personnes dans une mauvaise barque et fut assez  
heureux de sauver le malheureux Smit, qui fut rendu à 5 heu-  
res du soir seulement, à sa femme et à ses enfants.

Les noms de ces braves gens qui au grand peril de leur pro-  
pre vie ont accompli cet acte d'humanité, sont : F. Ottenhof,  
G. Buisman, S. Ruiter, S. Klinkert et G. Byl.

PROCES D'O'CONNELL.

Bien que l'on eût pu trouver peut-être dans les faits cités et  
développés par le procureur-général, des raisons suffisantes  
pour demander l'application des peines statuées contre le cri-  
me de haute trahison ou de félonie, le gouvernement anglais  
aura sans doute reculé devant la perspective d'une condamnation  
à la peine capitale, en vertu de l'application possible du statut  
36 de George III. On a donc préféré, et la dernière partie du  
réquisitoire du procureur-général le prouve, de recourir aux faits  
à charge des prévenus, dans la classe de ceux que la loi anglaise  
appelle *misdeameors* littéralement *mauvaises conduites*. C'est  
un terme générique pour désigner toute action criminelle qui  
n'est pas trahison ou félonie. Ni la félonie ni les *misdeameors*  
ne sont des crimes politiques par eux-mêmes, ils ne le devien-  
nent qu'en raison des personnes qui s'en sont rendues coupables,  
ou en raison de ce qu'ils attaquent l'état ou violent la paix  
publique et l'autorité des lois et des magistrats.

Pour pouvoir établir que les faits qui forment la base de  
l'accusation contre O'Connell, ne tombent pas dans la catégo-  
rie des crimes de haute trahison, le procureur-général a dé-  
claré qu'il voulait bien admettre, que dans l'intention des  
prévenus, les assemblées populaires dont ils se servaient comme  
moyen d'intimidation, pour amener le démembrement du  
royaume, devaient se séparer paisiblement et sans commettre  
des voies de fait. « Il n'appartient pas au sujet de l'accusation  
actuelle, disait le procureur-général, de rechercher si les  
prévenus ont eu l'intention, de porter, au moyen de leurs  
discours incendiaires, les *meetings* à se livrer désormais à des  
actes de violence réels. Si tel avait été le projet des prévenus,  
leur conduite donnerait lieu à l'application des lois, portées  
contre des crimes d'une nature plus grave, que celle pour  
laquelle ils sont poursuivis. »

En conséquence le procureur-général ne demande aujour-  
d'hui que la peine de l'emprisonnement et de l'amende, pour les  
faits énoncés dans son réquisitoire, dont nous avons donné  
hier la substance.

Le 18 a commencé l'interrogatoire des témoins, on n'a pu en-  
tendre ce jour que les sténographes anglais, Hughes et Lenthall,  
qui, à ce qu'il paraît, ont été envoyés en août et septembre der-  
niers, à Dublin, de la part du gouvernement, pour avoir textuelle-  
ment les discours prononcés dans les *meetings*; s'est sur leurs té-  
moignages que reposent en grande partie les poursuites judi-  
ciaires.

Nous avons fait remarquer hier la portée politique possible  
du projet de loi sur les tabacs, proposé en Belgique. Le caractè-  
re de la tentative de ce projet n'a également pas échappé au

Journal de la Haye. — 23 janv. 1844.

## LE CHASSEUR DE TIGRES.

Avant de partir il y a quelques temps une des provinces de l'Inde infectées de ti-  
gres, j'ai eu l'occasion d'étudier les mœurs de ces animaux féroces. Il n'était  
pas de l'année dans les villages voisins de la station que je commande  
qui n'eût été visité par ses membres, tué en attaquant lui-même le tigre,  
ou accidentellement par ce féroce, emporté par un de ces tigres appelés com-  
mune *mangour* (man-eaters), qui vont rôder autour des ha-  
bitations pour y chercher leur proie. Le nombre de vaches, de moutons et  
de porcs dévorés annuellement était énorme aussi : tels furent, à une cer-  
taine époque, les ravages des tigres qu'à la sollicitation des malheureux *ryots*  
le gouvernement finit par promettre une récompense pour  
chaque tête de tigre qu'on lui apporterait. Croirait-on que, d'après un rap-  
port qui m'a été communiqué sur un seul district, les tigres avaient dans  
cette province en deux années dévoré trois cents hommes, femmes ou enfants, et  
plusieurs milliers de bétail; ce qui donne une moyenne de cent hommes, et de  
plusieurs centaines de bêtes de bétail par an.

Le genre général du tigre est celui d'un animal lâche, traître et san-  
guinaire; mais il montre quelquefois un courage extraordinaire dans l'atta-  
que, le combat engagé, rien ne surpasse l'obstination de sa défense  
et la résolution de son dernier moment. La nature d'instinctive de ses  
deff toutes les théories qui se fondent sur des cas particuliers.  
Le tigre se cache dans son repaire et s'y laissera cribler de balles, mourant  
de sa blessure, et farouche sauvage, sans faire aucun effort pour charger son  
ennemi ou le chasser. Un autre évitera d'abord la rencontre, mais une fois  
blessé il se vengera furieusement et combattra jusqu'au dernier soupir. Un troisième  
se précipitera sur l'éléphant avant qu'un seul coup de feu lui ait été tiré.  
Le tigre se nourrit de viande mangour d'hommes — généralement c'est une tigresse —  
ou se livre à la première alarme et élude ainsi toutes les recherches de ceux  
qui se mettent à sa poursuite, ou il se cache dans quelque bois impénétrable  
qu'on a recours au feu. J'ai vu une tigresse demeurer silencieuse sans bouger  
jusqu'à ce que le feu de sa fourrure fût roussi. Que le bruit d'un pas isolé  
s'élève, elle se précipite sur le tigre et se jette sur lui. La tigresse affamée sait  
ce qu'elle veut. Elle se traîne sournoisement sur la trace de sa vic-  
time, et se cache dans les hautes herbes et les broussailles. Elle se tient  
silencieuse et silencieuse d'un chat. Sa queue frémit et se  
balance, et elle sort de leur enveloppe veloutée. Le démon de la  
jungle se fait flamboyer ses yeux. Tout-à-coup elle s'élance  
et se précipite sur le tigre, et le tigre expirant dans une étreinte  
mortelle, les yeux à demi fermés et faisant entendre un sourd gro-  
gnement, la pression de sa volupté carnivore, suce le sang de la blessure  
qu'elle lui a faite à la gorge.

Le tigre se nourrit de viande mangour d'hommes rôde toujours aux alentours des villages ou  
des broussailles; rarement il chère une autre proie que  
l'homme. Lorsqu'un tigre établit ainsi ses quartiers, presque à la porte  
des habitations, malheur à ceux qui sont exposés à ses attaques. Les  
habitants ne peuvent plus cultiver leurs champs qu'au risque de la vie.  
Les cultivateurs n'osent aller chercher de l'eau à la source; les laborateurs  
qui reviennent de leur travail journalier au coucher du soleil présentent

tout-à-coup le pas et poussaient des cris de terreur; ils ont aperçu les  
traces de l'ennemi qui les épia. Adieu la paix et la sécurité dans le village  
voué à cette malédiction! Chaque jour un habitant disparaît; le pays est rem-  
pli de deuil; au lieu des notes joyeuses de la *sitar* et des *holères* de la  
jeune fille, c'est le chant de mort qui afflige votre oreille. L'animal destructeur,  
de plus en plus altéré de sang, renouvelle plus souvent et même en plein  
jour ses attaques. Enfin le patient Hindou sent en lui le courage du désespoir;  
les jeunes gens du village, prononcent le serment solennel de venger la mort  
de leur parents et de délivrer la contrée du fléau qui la désole. Armés de sabres  
et de boucliers; les plus audacieux entrent dans le repaire du tigre, et, fondant  
tous ensemble sur lui, il est rare qu'ils ne le tuent pas en pièces; car une  
fois que l'Hindou est surexcité, il n'a plus peur de la mort; mais cette victoire  
ne peut s'obtenir que si le tigre est dans un *jungle bas*, et plus généralement  
la défaite de l'animal féroce coûte la vie à plusieurs de ses vainqueurs. Le tigre  
s'est-il établi dans un champ de cannes à sucre ou de *jawarry*, espèce de  
céréale qui vient à une hauteur de deux mètres, il n'a rien à craindre d'une  
attaque faite par des hommes à pied. Il est impossible de le déloger sans l'aide  
d'un éléphant, et les pauvres villageois découragés abandonnent leurs mois-  
sons jusqu'à ce que leur hôte redoutable s'éloigne. C'est dans ces cir-  
constances que l'arrivée d'un chasseur européen est saluée comme un bien-  
fait du ciel, et c'est aussi dans la chasse faite à ce fléau de la race humaine que  
consiste le principal charme de la vie du *sportsman* dans l'Inde.

Plusieurs castes d'indigènes sont employées par le chasseur à la tâche pé-  
nible et périlleuse de dépister les tigres. Dans le *haut occidental*, le chas-  
seur de tigre ne connaît guère la danger que son gibier est dé-  
couvert. Tout autre système de chasse serait non-seulement peu heureux, mais  
encore détruirait toutes les chances de sport à venir, en expulsant de leurs re-  
paires habituels tous les tigres d'un canton.

Dans presque tout village indien on trouve un ou plusieurs *Chikarries*; ce  
sont les hommes qui exercent le métier précaire de tuer le gibier ou de le dé-  
couvrir pour les Européens. Les plus fameux de ces *chikarries* sont les *Beels*,  
race à demi sauvage qui poursuit sur les sables brûlants de Kandeish  
avec la certitude d'un limier. Les *Wagries*, autre tribu sauvage, sont excel-  
lents; enfin les *Bhendars*, du *Deccan* et de *Mysore*, sont aussi très-habiles à  
dépister toutes sortes de bêtes fauves.

Après un bon éléphant, l'auxiliaire le plus essentiel pour le chasseur de ti-  
gres, c'est un *Chikarrie* exercé; un *Chikarrie* doit avoir un œil d'aigle, un  
cœur de lion, un tempérament de rhinocéros et la patience de Job. En arri-  
vant dans un village où les tigres ont occasionné leurs ravages, le *Chikarrie*  
seul, ou accompagné, commence ses explorations à plusieurs milles à la ronde;  
une piste est-elle indiquée, il la suit pendant des jours entiers, d'un ravin à  
l'autre, reconnaissant la trace des pattes, tantôt empreintes profondément  
sur le sable, tantôt à peine visibles à un œil d'Europe, sur un sol de rocher;  
mais avec la vue perçante du *Bheel*, il suffit du déplacement d'un caillou,  
d'une feuille tournée, d'un brin d'herbe foué pour arriver jusqu'au dernier  
jungle où s'est arrêté l'animal. Quelquefois même le *Bheel* est surpris  
dans le gîte où il dort, et se retire ensuite avec le pas silencieux et prudent  
du tigre lui-même. Il revient alors faire son rapport à celui qui l'emploie ou  
lui envoie ses indications et l'attend; le tigre est plus d'à moitié tué!

Dans les cantons où l'on ne pouvait se procurer de bons *Chikarries*,  
je parvenais à attirer des tigres, en attachant un bouffon près d'un ravin  
ou d'un bois qu'on disait hanté par eux. Le pauvre ruminant était  
généralement emporté dans la nuit, et il ne s'agissait plus que de  
suivre la piste du tigre jusqu'à quelque couvert de voisinage, où vous  
étiez sûr de le trouver gorgé de sang. On découvre encore des ti-

gres revenant au point du jour de leurs ravages nocturnes, en les  
faisant guetter par des hommes à l'affût sur des arbres et qui les entou-  
rent ensuite dans le premier fourré où ils entrent. L'important est d'avoir as-  
sez de monde pour empêcher le tigre de s'éloigner avant l'arrivée de l'élé-  
phant. S'il devient inquiet et agité, comme il arriva lorsqu'il n'est pas repu, un  
grand bruit de voix suffit pour l'arrêter; car, avec toute sa férocité, le tigre  
est un animal lâche qui craint de se montrer au grand jour.

Mais avant de l'attaquer, consacrons quelques lignes à cet auxiliaire utile,  
à l'éléphant. Un bon éléphant de chasse est inappréciable. Il marche au gibier  
comme un bon chien d'arrêt, et porte son cavalier en sûreté à travers les sen-  
tiers les plus dangereux, qu'il examine lui-même pas à pas avec une patience  
et une sagacité qui élèvent son instinct à la hauteur de la raison. Des arbres  
s'opposent-ils à son passage? il les nivelle d'un coup de tête ou les arrache  
avec sa trompe. Sa force extraordinaire se fait jour à travers tous les obstacles;  
au premier mot de commandement, le colosse intelligent ramasse des pierres  
et les met dans la main de son cavalier pour être lancées dans les parties les  
plus épaisses d'un taillis. Le tigre est-il trouvé, l'éléphant vous avertit de  
son approche en relevant sa trompe et imitant le son de la trompette, puis, s'il  
est bien dressé, il reste immobile, prêt à obéir à tous les ordres de son maître  
(conducteur).

Le pire défaut que l'éléphant puisse avoir, c'est son penchant à se laisser  
tigrer, car la violence de son mouvement est telle qu'il dérange les ca-  
valiers, il les met dans l'impossibilité de viser, et, dans les *meetings*, les  
hommes par terre en s'agenouillant au moment où le tigre se précipite sur  
habitué est causé par celle qu'ont certains *mahouts* d'encourager l'éléphant  
à fouler aux pieds les tigres tués, ce qui tend à le rendre féroce. Le rôle de  
l'éléphant de chasse est de rester parfaitement tranquille une fois le tigre trou-  
vé, et pour le dresser à cela, le meilleur moyen est de le forcer de se tenir pa-  
siblement à côté du tigre mort, sans lui permettre de le toucher, tandis que le  
mahout le flatte de la voix et le récompense en lui faisant avaler des morceaux  
de sucre trempé dans le sang de l'animal. Quelques éléphants sont si impossi-  
bles, qu'ils laissent un tigre s'élancer à leurs oreilles sans soulever, mais il  
en est peu qui ne soient plus ou moins alarmés par une attaque sérieuse. Les  
éléphants exercés acquièrent de la confiance; il devient parfait, grâce au *mahout*,  
de son mahout et à l'adresse de son maître; mais ceux qui sont mal dressés  
tournent tout-à-coup sur eux-mêmes et fuient souvent au premier rugissement  
du tigre. Enfin, les mieux dressés sont exposés à être mis hors de combat et à  
revenir à jamais intimidés s'ils reçoivent quelques blessures. J'ai chassé sur  
des éléphants timides et nerveux; mais j'aimerais mieux encore monter un  
poltron déterminé qu'un éléphant féroce qui peut absolument tuer le tigre lui-  
même. Ce n'est, certes, pas très-agréable de se sentir emporté par un colosse  
ingouvernable, avec la chance d'être écrasé contre un tronç d'arbre ou d'être  
précipité dans un ravin; mais tout cela n'est rien comparativement au risque  
que vous courez sur celui qui, pour vous disputer l'honneur de tuer le tigre,  
vous jette dans ses griffes ou vous écrase en gelée sous ses propres genoux.

Sur un bon éléphant, le *sportsman* est exposé à moins de dangers, peu de  
que dans aucune des chasses de l'Inde. Il se trouve assis à dix ou douze pieds  
vous jette dans ses griffes ou vous écrase en gelée sous ses propres genoux.  
tes les directions, et il faut qu'il soit bien mauvais tireur s'il n'arrête pas le  
tigre qui vient s'élancer sur lui. Mais ce qui est plus important, c'est qu'il  
qu'il laisse approcher l'animal furieux, c'est rarement l'homme que le tigre  
cherche à mordre le premier, et le chasseur a tout le temps de lui brûler la  
cervelle avant qu'il ait pu atteindre le *quadrant*. Les exemples du contraire  
sont rares.

Le mahout appelle ensuite notre attention. C'est aussi un très-important

L'audition de Hughes a duré plus de six heures. Parmi les questions principales qui ont été adressées au témoin, on a particulièrement remarqué celle qui se rapporte à un fait qui s'est passé au meeting de Mullaghmast, tenu au mois d'octobre, où l'on aurait présenté solennellement à O'Connell un bonnet de velours magnifiquement brodé, dont l'étoffe était de fabrication irlandaise, avec une bordure de trèfle (les armes de l'Irlande); ce bonnet aurait eu une tige d'or qui l'aurait fait ressembler à une couronne. O'Connell aurait dit à cette occasion qu'il porterait ce bonnet toute sa vie et qu'il le devrait être enroulé à ses pieds.

La récusation de tous les jurés nommés a produit à Dublin une pénible sensation. L'évêque Brownes en est prononcé en des termes très-énergiques dans une assemblée tenue à Galwy. Mais un autre évêque catholique le D<sup>r</sup> Ryan à Limerick, a prêché l'obéissance au pouvoir constitué.

Au moment où l'attention publique se préoccupe du procès irlandais, nous croyons devoir donner quelques détails sur le personnel des accusés.

Il est inutile de parler d'O'Connell et de ses fils : leur vie, leurs antécédents sont parfaitement connus. Mais leurs co-accusés n'ont pas autant occupé la renommée : c'est de ceux-là seulement que nous parlerons.

M. Richard Barret, propriétaire du journal le *Pilote*, est un homme déjà âgé. Dans sa jeunesse, il était célèbre à Dublin par son habileté comme boxeur. Il est né à Cork d'une très respectable famille, dont les principaux membres appartenaient à l'opinion *tory*. Lui-même a été longtemps un champion de cette opinion. Mais ce qui est surtout remarquable dans sa carrière, c'est sa constante amitié pour O'Connell, c'est le courage avec lequel il a supporté les persécutions pour les articles qu'il a publiés dans son journal en faveur de la cause catholique. A une certaine époque, il a été condamné à l'amende et à la prison pour avoir répandu dans le public une lettre dont O'Connell était l'auteur, mais dont il assumait, devant l'opinion et devant la loi, toute la responsabilité. Le gouvernement lui fit offrir 20,000 liv. st. s'il voulait livrer le nom de l'auteur de cette lettre. Il refusa. Son talent, comme écrivain, est remarquable par l'énergie et la vigueur qui le caractérisent.

M. Duffy et Gray, le premier, rédacteur de la *Nation*; le second, rédacteur du *Freeman's journal*, sont deux jeunes gens qui appartiennent également à des familles *tories*. Il ont pris l'un et l'autre une part très-active dans ces derniers temps à l'organisation du mouvement en faveur du rappel.

M. Ray est bien connu comme secrétaire de l'association du rappel. C'est un des amis les plus dévoués et les plus persévérants de la cause catholique. Il est âgé d'environ 50 ans.

M. Steele, le grand pacificateur, est un colosse d'une taille athlétique et d'une voix de stentor. Il s'est montré partout enthousiaste et chevaleresque. Né avec une grande fortune, il l'a dissipée au service de la liberté. Il a pris part, comme volontaire, à la lutte de l'Espagne contre l'invasion française. Sa vie a été marquée par des agitations de toute nature. Caractère capricieux et mobile, il a toujours obéi aveuglément à l'influence d'O'Connell, qui paraît exercer sur lui une sorte de prestige.

M. Tierney est un prêtre des environs de Dublin, aimé et considéré de tous ceux qui le connaissent. S'il est le seul membre du clergé irlandais qui se trouve compromis dans ces poursuites, ce n'est pas qu'il soit le plus ardent, c'est seulement qu'il a prononcé un discours dans un banquet où le gouvernement avait aposté des agens qui l'ont dénoncé.

M. William Smith O'Brien, membre de la chambre des communes, vient d'adresser à l'association une lettre qui a été lue publiquement dans son dernier meeting. M. O'Brien propose d'organiser l'opposition des catholiques sur des bases de plus en plus larges. Il est convaincu que l'Irlande n'a rien à attendre, rien à espérer de la législature anglaise, et que la bataille doit être préparée, livrée, soutenue avant tout sur le sol irlandais. Il engage ses collègues catholiques à s'abstenir dans le parlement plutôt que de compromettre leur influence par des protestations stériles, à moins que de grands intérêts ne fussent compromis

et que les libertés religieuses ne fussent menacées par des tentatives de coercition.

Il voudrait que l'œuvre de l'émancipation s'accomplît par des moyens qui, sans cesser d'être constitutionnels, assurassent progressivement et activement le succès. Il désire qu'on institue de nombreux comités composés de membres capables, dans lesquels s'élaboreraient tous les bills utiles à la cause de l'Irlande, de telle sorte que le ministère anglais, que les chambres anglaises, combattus au nom d'un principe, le seraient encore au nom d'améliorations pratiques et administratives mûrement méditées à l'avance, et que les opprimés lutteraient ainsi d'intelligence et d'aptitude gouvernementale avec leurs oppresseurs.

M. O'Brien termine en annonçant à ses collègues que ceux d'entre eux qui attendent du parlement britannique la réparation du moindre grief *seront bientôt désabusés*; mais qu'il leur reste du moins à déclarer au gouvernement, en face du pays, que l'Irlande ne se laissera gouverner ni par des procès politiques, ni par des mesures arbitraires, et que si le despotisme ne fait pas place à la conciliation, ils se jetteront dans les rangs de leurs concitoyens, sous la nouvelle bannière de l'indépendance législative.

Une meeting important a eu lieu également à Drogheda. Le primat catholique, le docteur Crolly, a protesté contre l'élimination de ses co-religionnaires dans la liste du jury. A la suite de cette protestation, une pétition à la reine a été votée.

#### INSTITUTIONS DU DÉVELOPPEMENT DE L'ORGANISATION POLITIQUE EN PRUSSE.

On nous écrit de Berlin, en date du 15 janvier :

Les recès des différentes diètes prouvent d'une manière indubitable que le roi n'a nullement l'intention de transformer les états provinciaux en états de l'empire. Il résulte également de ces recès qu'on ne doit pas s'attendre à une presse plus libre que celle octroyée par le nouvel édit sur la censure. Quant à la publicité des débats judiciaires, si l'on n'a pas perdu tout espoir de l'obtenir, il est très-positif cependant que l'établissement des jurés ne sera jamais adopté par la législation pour toutes les provinces de la monarchie.

Il est hors de doute que par suite de ces résolutions, que pourtant il était facile de prévoir, il s'élèvera bien des voix contre le gouvernement prussien.

Pour ce qui est des états provinciaux de la Prusse, il est naturel qu'ils offrent au gouvernement une plus grande garantie pour le développement du pays que les états de l'empire. Il arrive souvent que les provinces ont des intérêts très-divers : c'est alors le gouvernement qui doit se porter médiateur et chercher à introduire de l'unité dans une aggrégation de territoires qui n'ont pas été réunis par les siècles et par l'histoire, mais par de récents traités. Si l'on voulait obtenir une pareille unité par les états de l'empire, ce serait une unité très-artificielle, pour ne pas dire despotique. Comment les députés du duché de Posen, par exemple, peuvent-ils décider des affaires de la province de Westphalie? Les députés de la marche de Brandebourg seraient-ils aptes à juger ce qui convient à la province rhénane?

Les états provinciaux sont certainement la base la plus sûre de l'organisation politique de la Prusse; ils trouvent leur justification dans l'histoire et dans les circonstances, et les pétitions qu'ils ont adressées au roi prouvent qu'ils ne sont pas indifférents aux questions de l'époque; par conséquent, ils n'auront pas moins en vue le progrès intellectuel que le progrès matériel. Ils sont incontestablement l'appui le plus solide de ce dernier. Les comités, qui sont le point de concentration des états provinciaux, empêcheront ceux-ci de rester dans une position isolée.

Il est vrai que les états provinciaux n'ont qu'une mission consultative, et que les partisans du système constitutionnel moderne se rient de la dénomination de *progrès pacifique* : ils soutiennent que le progrès n'est possible que dans la lutte ouverte des opinions, des passions et des partis. Il est possible qu'ils aient raison, mais ce n'est pas à tort que les gouverne-

ments qui reposent sur la paix et sur le droit, n'abandonnent l'état aux vœux et aux tendances subjectives, et qu'ils pensent qu'il y a un juste-milieu entre commander aux masses, ce qui est l'essence de l'absolutisme, et transiger avec les particuliers, procédé inséparable des chartes modernes. Je sais qu'on prétendra que le gouvernement prussien veut bien commander les états, quitte à faire ensuite ce que bon lui semble. Cette objection n'est cependant pas sans réplique. Le gouvernement prussien ne veut agir que sur la base fournie par l'histoire, les circonstances et par l'acte fédéral allemand. Il n'a pas permis davantage; il ne peut accorder davantage sans incliner vers une tendance subversive. Mais que sur cette base on obtienne bien des réformes, c'est ce qui est démontré par les faits, et ce qui prouve également qu'on veut accorder de la influence aux états, c'est que plusieurs de leurs pétitions ont été agréées et que leurs avis ont été pris en considération.

Il n'est pas moins évident que l'institution des états provinciaux exclut aussi peu un développement ultérieur qu'une transition à un système des états de l'empire; seulement il ne faut pas oublier qu'un gouvernement, qui doit s'en tenir au point de vue du droit, et qui, indépendamment de la responsabilité politique, en a encore une envers les particuliers, ne peut être Romé en un jour.

Pour ce qui est de la suppression de la censure, le roi est resté aux résolutions de la Diète germanique. Je vois que la liberté de la presse tout au moins un appui aussi solide que le gouvernement que pour le peuple; mais si, d'un côté, les dispositions fédérales positives imposent la censure à tous les états de la confédération germanique, et que, d'un autre côté, les tendances négatives paraissent au gouvernement prussien trop périlleuses pour qu'il leur accorde un terrain illimité, les pays-mêmes qui ont la liberté de la presse prouvent qu'ils ne peuvent se passer de surveillance, tant il s'étonne que ce gouvernement ne proclame pas sans plus de façons la liberté de la presse?

Il est injuste de la part de l'opposition de ne pas se mettre le moins du monde à la place des gouvernements. Ceux-ci sont placés au milieu de la nation, ils sont initiés à ses besoins politiques et administratifs, ils ne peuvent atteindre leur but progressivement et non brusquement. La liberté politique, possédée par les pays étrangers, ils l'ont acquise par des révolutions. Les gouvernements ne peuvent pas réformer sur cette voie. Ne le pourraient-ils pas par un autre moyen? Ne le peuvent-ils pas en particulier en Allemagne? L'honnêteté et la probité des mandats sont connues. Je conviens qu'une charte à la mode ne serait pas exposée en Allemagne aux chances qui la dépeçent en France et même en Angleterre, témoin nos assemblées représentatives. Mais précisément parce que nous sommes honnêtes et probes, n'arriverions-nous pas au but par la voie d'un développement qui ne fait pas de la culture politique exclusivement la grande affaire de ce siècle? (Journal de Francfort.)

#### DISCUSSION DE L'ADRESSE EN FRANCE.

On lit dans les *Débats*, à l'occasion de la séance du 20 : C'était la paix et la guerre, qu'on ne s'y trompe pas, que la chambre discutait aujourd'hui. Non pas que nous mettions la paix et la guerre au bout d'un paragraphe et à la merci d'une phrase. Eh ! sans doute, nous savons bien que si la chambre déclare qu'il y a une bonne intelligence au lieu d'une entente cordiale entre la France et l'Angleterre, nous savons bien, qu'elle ne rappellera pas les ambassadeurs, qu'on n'armera pas les flottes, qu'on n'appellera pas les réserves sous les armes, qu'on décrètera pas des fortifications. Nous savons bien que les relations officielles continueront comme par le passé, et que les apparences resteront les mêmes. Mais, comme l'a dit M. Guizot dans un admirable langage, la guerre ne se traduit pas seulement par des coups de canon. Il y a une autre guerre que la guerre matérielle : il y a la guerre morale, guerre de malveillance, de jalousie et d'antagonisme. Il y a aussi une autre guerre que celle qui est écrite dans les protocoles. Il y a la paix réelle, sincère, celle qui est au fond des cœurs, dans les intentions

personnage dans une chasse au tigre, et le succès dépend beaucoup de son courage et de sa présence d'esprit. Assis sur la nuque de l'éléphant, les pieds appuyés sur des étriers de corde, il conduit sa lourde monture en partie avec la voix, en partie avec un instrument aigu ressemblant à un harpon du bateau. De la pointe il pique l'éléphant pour le faire avancer ou le punir s'il résiste; en lui appliquant le crochet au front ou à l'une de ses oreilles, il l'arrête ou le fait tourner à droite ou à gauche. Le poste du mahout n'est pas d'ailleurs à envier. Cahoté horriblement par le continuel mouvement de la tête du monstre, déchiré par les épines des taillis, injurié sans pitié par son maître, quand quelque chose va de travers, exposé au double risque d'être renversé par le bond du tigre ou atteint par la balle d'un tireur étourdi, qui décharge son arme par-dessus sa tête, il a besoin d'une double dose de patience et de courage : quant à moi, j'aime à rendre justice à ces bonnettes serviteurs : je les ai trouvés en général adroits, braves et toujours prêts à conduire leur éléphant au plus fort du danger.

Le courage est une qualité indispensable pour le mahout. S'il en manque, l'éléphant s'en aperçoit bientôt et montre la même timidité que son conducteur. Le mahout doit conserver en toute occasion son sang-froid pour mener son éléphant et le faire se tenir résolu à quarante pas du tigre. Il ne faut pas qu'il oublie non plus d'étudier tous les mouvements de ceux qui sont assis dans le *howdah*, et du moment où l'un des chasseurs a fait le geste de coucher en joue, c'est à lui de faire tourner un peu la tête à l'éléphant, pour être plus sûr qu'il ne bougera pas, car du premier coup tiré dépend beaucoup le succès de la chasse. Un tigre dépeçé, si je ne me trompe pas, est à moitié tué; une fois qu'il a été atteint d'une balle, sa mort est presque certaine.

Arrivé au lieu du rendez-vous, le sportsman a pour premier soin de bien reconnaître le terrain, de poster ses traqueurs sur des arbres et des éminences afin d'entourer le couvert. Alors l'éléphant s'avance lentement, s'ouvrant un passage dans les broussailles, que le chasseur examine attentivement. L'émotion va en augmentant à mesure que l'éléphant, par ses cris de trompette ou son agitation, dénonce l'approche du gibier. Le moindre bruitement fait battre le cœur, et la main y répond en faisant jouer la détente du fusil qu'elle appuie contre l'épaule : enfin un profond grognement est entendu ; l'espérance est satisfaite : voici le tigre... la balle est partie, l'explosion a lieu. Si l'animal n'est pas à l'heure de combat du premier coup, il charge l'éléphant ou il cherche à s'échapper. Dans le premier cas, une seconde balle le fait souvent rouler sous la trompe de l'éléphant; dans le second, il est ramené sur vous par les clameurs des batteurs d'étréade, ou, si cela est nécessaire, par des fusées. S'il parvient à franchir le cercle de ceux qui le cerment, sa suite est signalée par les piqueurs, et le Chikarrie, accompagné de l'éléphant, suit de nonvaine sa trace. Des hommes à cheval sont quelquefois aussi envoyés à la poursuite d'un tigre jusqu'à ce qu'ils l'aient atteint dans un canton découvert.

Si le tigre se blottit dans un ravin profond, il est souvent impossible de forcer son repaire. En ce cas-là on poste l'éléphant à l'une des issues du ravin, tandis que les batteurs d'étréade cherchent à faire lever le gibier en poussant des cris, en sonnant du cor, en jetant des feux d'artifice : enfin la dernière ressource est de mettre le feu au couvert.

Si vous n'avez pas d'éléphants, vous pouvez faire faire une battue, et tuer les tigres sans risque, en restant perché sur un arbre; car c'est un fait curieux

que les tigres ne cherchent jamais à grimper, quoiqu'ils semblent particulièrement aptes à imiter les chats. Peut-être le poids de leur corps les en empêche; mais plus probablement, s'ils ne grimpent point, c'est uniquement parce qu'ils n'ont jamais eu occasion de le faire, la nature de leur proie habituelle ne les forçant pas de recourir à une faculté musculaire qui est cependant en eux. Il suffit donc de se tenir sur une branche qui ne soit pas à la portée de leur premier bond. J'ai souvent tué des tigres en étant posté sur un arbre n'ayant pas plus de dix pieds de haut; mais j'en ai jamais vu un seul qui tentât de m'y atteindre, alors même qu'il était sûr de l'endroit d'où partait la balle. Plus ordinairement, le tigre ne sait pas où s'est posté le chasseur, et il s'élançait sans lever la tête, en courant droit devant lui pour regarder toujours le danger en face. Quoique quelques-uns des plus pittoresques détails de la chasse soient perdus pour celui qui vise le tigre du haut d'un arbre, une émotion indicible est causée par l'attente de son approche. Dès qu'il bondit au-dessous de votre poste et s'arrête, beau et fier de sa force, vous ne pouvez vous défendre d'un sentiment d'admiration pour ce tyran des jungles, sortant du sombre repaire où il n'a été encore aperçu que des victimes qui, avant d'expirer sous ses griffes et ses dents cruelles, ont tourné vers lui des regards suppliants. Le voilà, plein de vie, modèle de vigueur et d'activité, jetant un hurlement de défi avant de chercher à gagner la retraite où ni hommes ni bêtes n'ont le courage de le suivre; mais il n'y arrivera plus... la balle siffle, l'explosion retentit à son oreille étourdie... Le plomb a pénétré ses poumons... L'animal s'élançait une dernière fois d'un bond convulsif... le sang jaillit de sa gorge béante... et à son cri d'angoisse répond le rire moqueur de l'homme.

On tue encore les tigres en se mettant à l'affût de nuit sur un arbre au pied duquel est la carcasse d'un bœuf qu'ils ont égorgé la veille. Cette méthode ennuyeuse et incertaine convient plus à la patience d'un Hindou qu'à celle d'un sportsman d'Europe.

J'ai connu des chasseurs qui allaient à pied et le fusil sur l'épaule, tuer les tigres comme tout autre gibier. Cette hardiesse est tôt ou tard fatale. Toute la race féline est remarquable par la ténacité de sa vie. Il ne suffit pas d'être sûr de son courage et de son coup d'œil, il ne suffit pas de loger une balle dans la tête du tigre pour l'arrêter. J'en ai vu qui, après une blessure mortelle, couraient fort loin encore pour attaquer l'éléphant. Il y a enfin du danger à s'approcher sans précaution du tigre qui tombe et qu'on croit mort, comme celui qui, se redressant tout-à-coup, fracture d'un coup de patte le crâne d'un Cyprien de Madras, occupé à mesurer sa longueur. C'est ce qui est arrivé aussi il y a quelques mois à un officier de l'armée anglaise. Un autre chasseur fut estropié de la même manière. C'était le fils d'un vieux Chikarrie : le père et le fils étaient embusqués sur un arbre, d'où leur coup de fusil étendit un tigre par terre. Le jeune homme, médisant les remontrances de son père, descendit et alla appliquer sa mèche allumée au museau de l'animal, pour lui roussir la moustache. Le tigre se retourna tout-à-coup sur lui, et lui mordant la jambe, ne lâcha prise que lorsqu'il fut bien mort. Je vis le jeune Chikarrie quelques mois après; il marchait avec des béquilles; sa jambe était dépouillée de ses chairs jusqu'à l'os : il est boiteux pour la vie.

Je citerai encore deux exemples remarquables de la force musculaire du tigre : un de nos *peons* vint nous avertir qu'il avait vu un jeune bœuf fraîchement égorgé dans un champ voisin entouré d'une haie épaisse d'environ six pieds de haut. Deux heures après, nous étions sur le terrain, et à notre

grand étonnement, nous trouvâmes la carcasse du bœuf en partie dévorée mais en-dehors de la haie, sans autre trace du passage du tigre que l'impression de ses pattes de deux côtés; il était évident qu'il avait franchi la haie d'un bond avec sa proie dans les dents. D'accord avec le rapport du *peon*, les traces sanglantes de la lutte prouvaient que le bœuf avait été immobilisé par les ongles; autrement, nous n'aurions pu croire qu'un animal de la taille et du poids d'un tigre eût pu faire ce prodigieux tour de force. Mais examinant la conformation anatomique du tigre, et vous comprendrez tout ce dont il est capable : sa jambe de devant est le levier mécanique le plus parfait et le plus beau qu'on puisse concevoir. Autour de l'os dur et compacte comme l'ivoire jouent les muscles et les tendons les plus forts et les plus déliés que la nature ait pu donner à un animal destructeur (1). Ses mâchoires, sa nuque, ses épaules correspondent à cette vigueur; bref pour expliquer l'aspect que je viens de citer, j'ajouterais d'ailleurs que le bétail de l'Inde (à l'exception des buffles et d'une espèce particulière de bœuf d'attelage) est généralement de petite taille, ne pesant guère plus que le tigre lui-même.

Quatre bœufs magnifiques attelés à la même charue furent égorés par le tigre, pendant que le labourer les poussait devant lui. Leur mort, dit-on, fut l'affaire de quelques secondes : il les faisait tourner au bout d'un sillage lorsqu'un tigre s'élança d'un taillis voisin sur celui qui était en tête, lui heurta les vertèbres du cou et en fit autant aux trois autres avant qu'ils eussent pu se dégager de leur harnais. L'homme s'était enfilé sur un arbre, d'où il vit le monstre achever son œuvre sanguinaire, et puis s'en retourner en trotant dans les jungles, sans toucher les carcasses, comme s'il n'eût rien fait pour l'amour du carnage, et nullement pour assouvir sa faim. Un de mes amis vit ces bœufs immédiatement après, et trouva qu'il y en avait un qui avait renversé en arrière avec une telle violence que les cornes étaient profondément enfoncées dans la terre. J'examinai un jour la carcasse d'un bœuf égorgé par un tigre; on n'y observait aucune trace de violence, excepté les empreintes de cinq griffes de chaque côté de la tête, et un flot de sang qui sortait des naseaux; mais le crâne était si complètement écrasé, que toute la tête céda à la pression de ma main, comme un sac rempli de fragments d'os.

Les indigènes du district de Wynad ont une curieuse méthode de tuer les tigres. Lorsqu'un de ces animaux est découvert, ils entourent d'un filet de fortes mailles le terrain où il est tapi. Ce filet est soutenu par des bambous assez hauts pour qu'il ne puisse sauter par-dessus. Tout étant préparé, les villageois, conduits par leurs prêtres, cernent l'espace. Armés de longues lances, et provoquant le tigre, ils l'attendent de pied ferme, le criblant de blessures à travers cette barrière légère, mais infranchissable. Ces sortes de chasse ont un vil intérêt, car elles présentent toute l'apparence d'un danger réel, quoiqu'il soit impossible au tigre d'atteindre ses assaillants. Le filet lâchement suspendu aux bambous, cède à ses bonds, et l'animal se retire chaque nouvelle attaque, sanglant et découragé.

Le colonel Welsh, dans son ouvrage sur l'Inde, raconte que le résident anglais à Mysore s'étant procuré des tigres et des léopards vivants, les

(1) La jambe de devant d'un tigre ordinaire dont je pris les dimensions avec une scrupuleuse exactitude, mesurait deux pieds sept pouces de circonférence : le tigre, du musée au bout de sa queue, mesurait neuf pieds cinq pouces d'Angleterre.

omme dans les actes. Voilà la guerre que la France a répudiée, la paix qu'elle a voulue, et que son gouvernement lui a imposée depuis trois ans. M. Guizot a franchement posé la question : La France veut-elle entretenir, sur tous les points du globe, une rivalité qui fait le malheur des pays au sein desquels elle s'exerce ? Veut-elle perpétuer des inimitiés traditionnelles et des haines systématiques, que l'humanité et les progrès de la civilisation condamnent également ? Veut-elle introduire partout la discorde et la lutte, au lieu de l'ordre et la paix ? Veut-elle régler à elle seule, à l'exclusion des autres nations, toutes les révolutions qui surgissent à tous les bouts du monde ? Veut-elle isoler de la société des peuples, ou bien y entrer de vive force, se moquer du droit et dire comme le disait aujourd'hui l'opposition : « Nous n'en avons pas besoin. » Oui ! nous en avons besoin ! nous avons besoin d'honorer et de respecter ce qui est au fond de la conscience des peuples, ce qui est le fondement de la force et de l'honneur des nations civilisées. Ce sera le premier titre de gloire du gouvernement, que M. Guizot a si noblement défendu aujourd'hui, d'avoir substitué au principe de la rivalité, le principe de l'ordre européen, du respect du droit, de la bonne intelligence, de l'entente cordiale, pour le mot. C'est ce mot que M. Guizot est venu justifier aujourd'hui à la tribune de la chambre des députés ; il l'a fait avec une autorité de langage, une grandeur de pensée, une précision et une clarté dans l'exposition des faits, qui n'ont rien laissé subsister du laborieux échafaudage de sophismes élevé par l'opposition.

**Bourse d'Amsterdam, du 22 janvier.**  
Après une forte partie d'intégrales, qui a été offerte au commencement de la Bourse, la cote de ces fonds s'est améliorée par suite de plusieurs achats solides qui se sont opérés.  
Les actions du chemin de fer hollandais étaient demandées à de plus hauts cours.  
Les coupons des ardoins et la dette différée à Paris étaient particulièrement recherchés.  
Billets de l'argent : prêt à garantie 2 1/2 % ; prolong. 2 1/2 % ; escompte 2 1/2 %.  
Derniers prix à 5 heures : 2 1/2 % 55 1/2 ; Holl. 5 % 100 1/2 ; Société de Com. parcs 138 1/2 ; Ardoins 21 1/2 à 1/4.  
(Handelsbl.)

### Faits Divers.

Le commissaire maritime de Nieuport a confectionné, en quelques jours, un rôle d'équipage d'un bateau de pêche pour la pêche du poisson frais, et monté par 6 hommes et une mousse, dont l'âge collectif s'élevait à 497 ans. Le mousse ne comptait pas moins de 67 ans.  
On mande de Blanckenbergh en date du 19 courant : Le patron Jean Van Loo, a vu hier à une lieue et demie, de la côte une énorme baleine. Les pêcheurs s'imaginèrent d'abord qu'il s'agissait d'une jétée qui s'était détachée, mais en voyant l'objet à une distance de 6 mètres environ, ils remarquèrent que c'était un cétacé d'une grandeur extraordinaire. Celle-ci échoua à Ostende n'était pas à beaucoup près aussi grande, le poisson ne fit pas de grands mouvements, tantôt il plongeait, tantôt il remonta. Plusieurs autres pêcheurs, qui sont renvoyés, ont vu le même poisson qui se tenait toujours à la même hauteur.  
Par un temps clair on pouvait facilement le voir de la côte.  
Un correspondant du Morning-Herald lui écrit de Rome, à la date du 8 décembre : un événement qui a surpris tout le monde, cause ici une grande sensation dans les hauts cercles ; le prince russe Gallitzin réside ici depuis plusieurs années et reçoit tous ses revenus de ses biens en Russie. Un ordre du gouvernement russe a défendu de faire encore des remises au prince. Les motifs de cet ordre n'ont pas encore transpiré. En conséquence, le prince a dû cesser les travaux du palais qu'il faisait bâtir sur la piazza del Clementino. On dit que le prince Alexandre Torlonia en fera l'acquisition et qu'il le fera terminer d'après le plan du prince Gallitzin, c'est-à-dire d'après le plan du palais Girault, chef-d'œuvre de l'illustre architecte Bramante.  
Samedi, un gentilhomme de Londres, a vendu pour une

somme de 75,000 livres sterling (900,000 fr.) un terrain qu'il avait acheté il y a deux ans, 8,000 livres sterl. (96,000 fr.)  
Cette propriété se trouve au bord de l'étang de Wallasey, du côté de Seacombe, et comme on se propose de faire là un dock, les terrains ont acquis une immense valeur.

Le 26 novembre, le vaisseau *Janiers Alexander*, Capitaine Parnoni, faisait voile de Smyrne à Trieste, lorsque se trouvant dans les environs du cap Strofadi, par 37° 9' latitude nord et 20° 45' longitude est (méridien de Greenwich) l'équipage observa une violente convulsion de la mer, accompagnée d'un dégagement de vapeurs sous-marines, d'une odeur bitumineuse. L'eau était à une haute température et boueuse. La sonde fut jetée à seize brasses sans trouver de fond. La violence du vent ne permit pas au capitaine de s'arrêter. Il remarqua encore que la coloration de l'eau occupait un grand espace. On attribue ce phénomène à une éruption du mont Gibel qui a eu lieu vers cette époque.

**Enterrements à Londres.** Deux dames sont venues présenter un mémoire à la cour de Clerkenwell pour se plaindre des procédés choquants et très-dangereux auxquels on a recours dans le cimetière attenant à la chapelle de Spaffield, *Exmouth-Street*. Le dimanche on y enterre quelquefois de trente à quarante personnes. Le cimetière a peu d'étendue, mais parce qu'on y enterre à bon marché, il paraît qu'on y porte tous les pauvres Irlandais qui habitent *Saffron-Hill*, et toutes les personnes de la classe indigente à quelque distance. Il en résulte que le cimetière est encombré ; et les individus qui reçoivent le prix des enterrements aiment mieux, afin de faire place aux nouveaux-venus, commettre les atrocités les plus révoltantes plutôt que de perdre quelque chose de leurs émoluments. On a constaté que dimanche dernier on y avait enterré un enfant, et que le lendemain on a trouvé le corps déterré, coupé en pièces, jeté parmi les ossements sous un hangar et le cercueil brûlé.

Il arrive aussi souvent que les cadavres ne sont enterrés qu'à quelques pouces de profondeur de la surface, et qu'on les en écarte bientôt pour faire place à d'autres. On laisse les cercueils en partie démolis, au milieu du cimetière, jusqu'à ce qu'on trouve à les cacher ailleurs, de manière que la santé des habitants du voisinage doit nécessairement souffrir des émanations provenant des cadavres en dissolution. En effet le typhus, et d'autres affections malignes, principalement produites, à ce que l'on croit, par les horribles inconveniens que l'on a signalés à la cour, règnent beaucoup dans les environs du cimetière. M. Greenwood ayant lu le mémoire, fit venir un officier à qui, à ce que l'on suppose, il donna quelques instructions à ce sujet. Les dames ayant remercié le magistrat, quittèrent la cour.

Le 15 décembre, un garde du commerce écrouait, pour une somme de 576 fr., un pauvre diable de petit marchand qui, suivant l'usage, s'en prenait à l'officier ministériel, et lui reprochait sa dureté.

Vous avez tort, répondait celui-ci, je ne suis pas plus coupable en cette affaire que le président qui a signé votre jugement ; c'est fâcheux, mais c'est mon état.

J'avais manqué ma vente du premier de l'an ; j'aurais payé, bien sûr, car je suis honnête homme.

J'en suis persuadé ; mais je suis responsable. Croyez-vous que cela m'amuse de vous arrêter ? Donnez-moi une bonne caution, et je vous mets en liberté.

Et où voulez-vous que j'en trouve, une caution ? Quand on est dans le malheur, on n'a plus d'amis. J'aurais pourtant payé, si on m'avait laissé libre pour ma vente du premier de l'an. Mon Dieu ! mon Dieu !

Et le pauvre marchand pleurait. D'aventure se trouvait là un huissier, qui venait signifier je ne sais quel acte à un détenu.

Mon cher monsieur, dit-il au garde du commerce, si ce brave homme vous offrait une caution, quel délai lui accorderiez-vous ?

Un mois.

Ce n'est pas assez ; si vous trouvez la mienne bonne, accordez-lui en trois ; puis, passez au besoin à l'étude, et je vous paierai.

Le pauvre marchand croyait rêver ; il ne savait comment remercier ce compatissant huissier, qui lui dit avec bonhomie : « Assez, c'est bon ; tâchez de payer ; mais surtout ne parlez de cela à personne. Si l'on savait que je fais de ces choses-là, je serais un homme ruiné. »

Ajoutons que le garde refusa d'accepter la garantie que M. N\*\*\* voulait lui donner par écrit, en lui disant : « La parole d'un homme capable d'un pareil trait, vaut mieux que toutes les signatures du monde. »

### EXTERIEUR.

**TURQUIE.**—La désorganisation politique et sociale est à son comble en Syrie. On cite des villages, non loin de Beyrouth, où il a été commis plus de trente meurtres en un mois. Les voyageurs ne peuvent plus se hasarder dans la campagne. Dans les villes, les Européens sont insultés, maltraités, battus. Les gouverneurs turcs ne savent que pressurer les populations ; ils sont impuissans à rétablir l'ordre, à faire régner la justice. Il n'y a plus de sécurité pour personne, ni pour les indigènes, ni pour les étrangers. Cette malheureuse contrée est presque redevenue sauvage.

**PRUSSE.**—POSEN, le 16 janvier. Une publication du président suprême de la province a été affichée aujourd'hui, elle est de la teneur suivante :

« Les recherches, faites au sujet du coup de feu qui, suivant la déclaration des personnes appartenant à la suite de S. M. l'empereur de Russie, a été tiré sur leur voiture, à leur passage en cette ville, le 19 septembre dernier, n'ayant fourni aucun renseignement positif ; une somme de 1000 ducats est promise à celui qui mettra la justice à même de pouvoir diriger des poursuites judiciaires contre le vrai coupable. »

**ESPAGNE.**—MADRID, le 15 janvier. Les journaux ministériels jettent les hauts cris sur le rappel à la chambre de MM. Arguelles et Olozaga, qu'ils considèrent avec raison comme une insulte faite à la reine.

Les nouvelles reçues des provinces sont contradictoires. D'une part, on affirme que la tranquillité règne dans toutes les provinces ; de l'autre, on prétend que la loi des municipalités rencontre une vive opposition dans plusieurs villes importantes, et plus particulièrement à Séville, à Malaga, à Calatajüd et à Santander. Un fait qui donne un certain poids à cette assertion, c'est que le ministère a repris son ancien projet consistant à former trois corps d'armée, qui seraient répartis de manière à pouvoir se porter promptement sur tous les points menacés. Le cabinet n'a jamais complètement abandonné ce projet ; mais les ressources lui manquaient pour le mettre à exécution. Maintenant que le ministre des finances a su s'en créer, il est probable qu'on saisira l'occasion qui se présente de le réaliser enfin.

Nous apprenons que les plus vives alarmes règnent dans les provinces au sujet de l'état actuel des îles Philippines. Il paraît que le gouvernement qui est tombé au mois de mai dernier, avait laissé dans un abandon total ces îles et que des séditions ont profité de cette circonstance pour y semer l'anarchie. Le gouvernement engagerait gravement sa responsabilité s'il ne portait un prompt remède à un état de choses aussi fâcheux. Aussi assure-t-on, qu'un général distingué va partir pour les Philippines. Il embarquera sur la belle frégate la *Nueva Victoria*. Ce général commandera une division de troupes. Il seait à désirer que le gouvernement se hâtât d'établir des relations commerciales avec la Chine à l'exemple d'autres puissances européennes. Il en résulterait de grands avantages pour Manille et les autres ports de l'archipel indien.

Les journaux progressistes chantent déjà victoire, relativement aux élections de sénateurs et députés dans la province de Madrid. Nous les prions, dit la *Gazette de Madrid*, de ne pas se hâter, qu'ils attendent le résultat du scrutin et si nous avons perdu la partie, nous leur dirons pourquoi.

plusieurs fois mettre en liberté sur la plaine des courses à Bangalore, et les chiens lui-même à cheval en compagnie de deux autres cavaliers non moins habiles que lui. Je crois ce que raconte le colonel Welsh ; je l'explique moi-même par le courage du cheval que par ce que j'ai vu de la lâcheté des tigres lorsqu'ils ont été pris une fois. Mais que dire de l'exploit accompli par sir John Malcolm, témoin oculaire, qui nous dit que le capitaine Skinner, privé d'un bras, chassait encore le tigre dans les jungles, seul, armé d'une lance et monté sur un petit cheval arabe ? Si le fait n'avait cette renommée, je le croirais à peine possible, après tout ce que je connais des forces et des ressources du tigre. J'ai vu chasser ainsi le léopard ; je l'ai fait moi-même avec quelque succès ; mais j'admire la hardiesse du capitaine Skinner, qui se permettait de l'imiter. Sa méthode était de galoper autour du tigre, et de rebattre graduellement l'espace de sa course circulaire, jusqu'à ce qu'il se trouvât assez rapproché pour lancer son javalot d'une main sûre, et en tournant bride au même instant, afin d'éviter l'attaque de l'animal, s'il n'était que blessé.

Cinq frères, tous braves, résolus et jeunes, qui vivaient à Shikarpour dans le royaume de Mysore, attaquent habituellement les tigres pendant leur sommeil, et lorsque, gorgés de sang, ils se laissent plus facilement surprendre par une charge soudaine. Ils s'avancent ensemble, armés d'une soie de lance, et, à un signal convenu, ils transpercent tous les cinq à la fois leurs armes l'animal endormi. Lorsque je les connus, ils avaient déjà tué ainsi plusieurs tigres sans accident ; mais je doute qu'ils puissent être longtemps aussi heureux ; il faut qu'ils soient bien sûrs de toujours surprendre le tigre repu dans un lieu découvert, d'un accès facile et où tous les chasseurs peuvent l'entourer sans être prévenus ; car si le tigre apercevait ses ennemis avant d'être frappé, les chances seraient pour lui, seraient-ils cinquante au lieu de cinq. Dans quelques provinces, les indigènes se servent de diverses ruses pour détruire les tigres ; telles que des viandes empoisonnées, des trappes, etc. ; mais j'exclus ces moyens des artifices légitimes de la chasse, et ne veux pas m'en occuper ici.

À la cour de quelques princes indiens, il est d'usage dans les fêtes de donner des combats de tigre et de buffle. C'est presque toujours le buffle qui est vainqueur, parce que la captivité a dompté d'avance la férocité du tigre ; car dans les pays où le bétail abonde, le buffle qui se laisse surprendre n'a pas l'avantage. Nous voulûmes au fort de Dhurwar nous procurer ce spectacle et lâchâmes dans la cour quelques tigres qu'on avait pris au moyen de trappes. Le buffle les attendit vainement, les cornes en arrêt. Ils se mirent à tuer, cherchant à se cacher ; le buffle les poursuivait alors, et il faisait sauter avec ses cornes ceux qu'il pouvait atteindre : nous finîmes par avoir pitié de leur lâcheté et leur fîmes leur supplice en leur tirant quelques coups de fusil.

J'ai ouï dire à plusieurs Chikarries dans la forêt de Canara que les chiens des jungles, réunis en meutes, attaquent fréquemment les tigres et les mettent en pièces. Le chien sauvage de l'Inde est, il est vrai, un animal terrible, de la taille d'un gros chien d'arrêt, à la robe rousse ou d'un superbe bai, les oreilles droites, la queue buissonneuse. On dressa des meutes de dix à trente chiens qui chassent sans japper. Aucun animal de la forêt ne leur fait peur, et ils ne craignent que les hommes ; mais je n'en ai jamais vu attaquer les tigres, et je dois dire seulement que les tigres paraissent les craindre, ou du moins ne pas aimer leur société ; ils décampent de leur repaire habituel dès

qu'une meute de ces chiens sauvages vient prendre ses quartiers dans le même couvert.

C'est le soir que les tigres rôdent pour trouver leur proie. Pendant le jour, ils sortent rarement du taillis qu'ils ont choisi pour repaire, et c'est pourquoi on les rencontre rarement à moins de les chercher. Je crois qu'un tigre, excepté un parfait mangeur d'hommes, n'attaquera pas en général un homme en plein jour, à moins que le hasard ne mette inopinément le tigre et l'homme face à face. Quoique la faim et le soin de défendre ses petits doivent rendre une tigresse plus féroce, il est à remarquer que l'amour maternel est moins vif chez cette race qu'on ne pourrait le penser. J'ai souvent tué des tigresses avec des petits de tout âge, et j'ai toujours vu que la mère était surtout préoccupée de son propre danger, laissant ses enfants se sauver ou se défendre eux-mêmes.

Cette terreur instinctive de l'homme, que Dieu a inspirée à tous les animaux, empêche le tigre d'en faire sa proie, jusqu'à ce que l'occasion lui ait révélé combien l'homme est inférieur en force physique aux animaux qui se servent à sa nourriture. Une fois cette révélation acquise, une fois que le tigre a goûté de la chair humaine, sa propre nature paraît changée. Du jour où il a vaincu le roi de la création, il comprend combien sa peur était mal fondée. Il est bien plus aisé de mordre les os de notre faible machine que de disloquer l'épine cervicale d'un bouf, et le tigre en ayant fait l'expérience se fait mangeur d'hommes. Désormais, désertant la forêt, il prend ses quartiers aux approches d'un village. Le bétail passera sans qu'il y fasse attention, mais le berger périra... le tigre est devenu le plus redoutable des animaux.

L'anecdote suivante prouvera que le mangeur d'hommes se fait aussi rusé que cruel ; il y a quelques années qu'une tigresse de Kandish répandait la terreur dans la contrée. Elle ne cherchait plus d'autre proie que l'homme, et était bléssant dans un village et puis dans un autre si rapidement, qu'il était très-difficile de la surprendre. Un jour, un homme était emporté ; mais en vain explorait-on tous les couverts du voisinage. L'ennemi avait décampé, et le lendemain matin une autre victime disparaissait d'un village distant de plusieurs milles. Le gouvernement offrit une récompense à qui parviendrait à délivrer le pays de ce fléau : cette récompense fut doublée ; mais telle était l'épouvante inspirée par la férocité de l'animal que personne n'osait l'attaquer. Les choses empirèrent : des villages entiers se dépeuplèrent ; les familles émigraient en masse ; celles qui restaient dans leurs maisons osaient à peine en sortir ; chaque jour amenait un nouveau deuil. Les sportsmen de Kandish furent sous les armes dès que le bruit de ces ravages leur parvint ; une bande de Bheels chargés de suivre les traces de la tigresse firent je ne sais combien de lieues sur le sable pendant quatre jours, avant de pouvoir la cerner ; mais les Bheels ne se rebuèrent pas au bout de quatre jours.

Le cinquième jour, la nouvelle parvint au quartier général que la fameuse mangeuse d'hommes était enfin dépiétée dans un petit taillis. Plusieurs sportsmen, accompagnés d'un bon éléphant, arrivèrent au lieu indiqué ; ils étaient à cheval, et l'un d'eux, en traversant un ravin qui conduisait au couvert, fut assailli par la tigresse et ne dut son salut qu'à la vitesse de sa monture. Elle avait déjà pris l'alerte, et il n'y avait pas de temps à perdre. L'éléphant fut monté et s'avanca vers le fourré avec un Bheel marchand à côté de lui pour vérifier la trace. Il était impossible de ne pas la reconnaître, et elle conduisit les chasseurs, par divers détours, jusqu'à l'extrémité du bois ; mais là elle les remena

au point de départ, où toute indication se trouva interrompue ; le Bheel avoua qu'il était en défaut. On fit une nouvelle exploration, encore sans succès : mais en revenant, on distingua non sans surprise une piste fraîche de tigre sur les pas de l'éléphant. La chose semblait inexplicable ; on recommença le tour des jungles, et la trace mystérieuse reparut sans qu'un tigre se montrât. On fit donc halte avec l'éléphant et le capitaine O'Reilly, qui était assis dans le howdah, tourna la tête, lorsqu'à son extrême surprise il rencontra le regard de la rusée tigresse, blottie sous la croupière même de l'éléphant et suivant de l'œil le Bheel, comme si elle guettait le moment de s'élaner sur lui dès qu'il s'éloignerait hors de la protection du howdah. Elle avait suivi pas à pas l'éléphant, ce qui expliquait le mystère de la double trace, et on eût dit qu'elle en voulait surtout au Bheel comme au plus dangereux de ses ennemis. Son heure était enfin sonnée. Le capitaine O'Reilly l'eut bientôt couchée en joue et lui logea une balle entre les deux yeux. Ainsi tomba le plus rusé et le plus destructeur des animaux féroces qui aient jamais infesté un pays.

Je terminerai ce chapitre de la chasse au tigre par une aventure plaisante que je vais laisser raconter au vieux sportsman de Kandiah, de qui je la tiens : « Nous étions près d'atteindre un tigre blessé auquel nous avions cassé une cuisse de derrière. Quelques Bheels qui l'avaient dépiété jusqu'à un monticule couvert de hautes herbes, revenaient, sur leurs pas, lorsque l'animal s'élança derrière l'éléphant et chargea le plus proche des chasseurs, petit homme, aux cheveux crépus, aux jambes torses, au buste carré, plus semblable à un satyre qu'à une figure humaine. Le Bheel tourna les talons et se réfugia sur l'arbre le plus voisin avec le tigre blessé à ses trousses. Par Mahomet ! vous auriez ri de voir courir notre leste pêcheur. Il eut le temps de grimper jusqu'à une branche où il s'accroûtit, en se faisant le plus petit possible, et s'attendait à tous moments d'aller faire connaissance avec les horais. Le tigre fit plusieurs efforts désespérés pour l'atteindre, mais sa queue cassée le trahit et il tomba épuisé. Ce fut alors le tour du Bheel. En se voyant saisi, il déclama une malédiction contre le père, la mère, les sœurs, les tantes, les nièces et les enfans de son ennemi hors de combat, qui fixait sur son insulter méprisé des yeux étincelans et qui rugissait de rage. Le Bheel n'en continua pas moins sa déclaration, grimaçant et s'agitant sur sa branche protectrice, comme un vrai babouin ; puis quand il eût répété deux fois tout le vocabulaire de ses injures, il se mit à railler le tigre en imitant ses rugissemens, en se rapprochant de lui comme pour lui montrer qu'il ne le craignait plus, et il finit par lui cracher à la face. Nous étions accourus avec l'éléphant à son secours, mais nos alarmes se changèrent en éclats de rire, quand nous fûmes témoins de ce dénouement comique, et nous déchargâmes nos armes en l'honneur du leste et éloquent fuyard. »

On trouve dans l'Inde deux et même trois variétés de panthères qui ne sont guère moins formidables que le tigre. Leur agilité compense l'infériorité de leur force, et peut-être par la rapidité de leur attaque sont-elles plus dangereuses encore pour qui les rencontre à pied. Elles habitent généralement des ravins rocailleux et des hauteurs boisées : elles sont plus difficiles à dépiéter que les tigres, ce qui est cause qu'elles sont moins communes des sportsmen d'Europe. On les chasse d'ailleurs par les mêmes procédés que le tigre ; avec cette différence qu'il est moins sûr de les attaquer du haut d'un arbre, qu'elles savent parfaitement grimper.

FRANCE. — PARIS, 21 janvier. La discussion de l'adresse à la chambre des députés ne sera pas terminée avant la fin de la semaine prochaine. Outre le débat sur le paragraphe 4, relatif aux rapports d'amitié entre la France et l'Angleterre, il y aura encore de longues discussions sur le droit de visite, sur l'instruction secondaire et sur les légitimistes. L'issue de cette lutte parlementaire n'est douteuse pour personne. Le ministère paraît certain d'obtenir 40 voix de majorité.

Le bruit s'était répandu que le roi était malade, ce qui a occasionné une baisse à la bourse il y a deux jours. Il est vrai que dans la nuit de mardi 14, le roi a eu une indisposition, mais cela n'a eu rien de sérieux. Jeudi, S. M. était parfaitement guérie, et elle a reçu le soir plus de cent personnes.

On a dit aussi qu'une coalition s'était formée de toutes les fractions de l'opposition pour modifier le dernier paragraphe de l'adresse concernant les légitimistes. On ajoutait même que M. Arago devait attaquer personnellement M. Guizot. Cette coalition existe, il est vrai; mais elle ne peut avoir la majorité tant qu'on ne parviendra pas à détacher quelques membres du parti conservateur. Les légitimistes qui ont été à Londres ont toujours voté contre le ministère, et ceux de ce parti qui n'ont fait aucune démonstration, préfèrent le cabinet actuel à toute autre combinaison. De toutes les manières la situation du cabinet est bonne, et l'opposition ne paraît le combattre que pour montrer qu'elle existe et pour se réserver des chances dans l'avenir.

La commission de l'adresse s'est réunie aujourd'hui pour examiner les divers amendements présentés au paragraphe concernant les légitimistes. M. Ferdinand de Lasteyrie, l'ami de M. Thiers, en a fait un qui a pour but de remplacer les mots : « La conscience publique flétrit de coupables manifestations », par la rédaction suivante : *La raison publique a fait justice de téméraires projets et de vaines démonstrations.*

La commission a rejeté cet amendement ainsi qu'un autre de MM. Cordier et de Courtais, rédigé dans le même sens. Elle maintient à l'unanimité le mot flétrit contre les légitimistes. On dit que ceux-ci ont offert à l'opposition de lui donner un appoint sur le droit de visite, pourvu que toute l'opposition votât contre le paragraphe qui les concerne. M. Thiers et M. Duvergier de Léranne ont voulu faire adopter cette proposition, mais plusieurs membres de la gauche s'y sont refusés en disant qu'avant tout il fallait défendre le principe de la révolution de juillet.

La commission a adopté l'expression de *souveraineté nationale* qui sera introduite dans la phrase où le projet d'adresse parle des droits de la dynastie.

On nous écrit de Paris, le 21 janvier : « Le renvoi de la discussion sur l'amendement de M. Billault à lundi, par M. Thiers, a été considéré comme un échec pour le cabinet, parce que les conservateurs voulaient clore le débat après le discours de M. Guizot. Aussi la rumeur s'est-elle répandue en baisse hier au soir à la Bourse. »

Le *Courrier français* prétend que l'amendement de M. Billault était regardé hier comme devant être adopté par vingt voix de majorité; n'en croyez rien; au contraire, le ministère compte sur une majorité de 40 voix, comme je vous l'ai dit.

P. S. — 8 heures du soir. — M. Dufaure et ses amis politiques se sont réunis aujourd'hui pour délibérer sur le vote qu'ils devaient donner à l'égard de l'amendement de M. Billault. On m'a assuré qu'il a été décidé qu'ils voteraient contre l'amendement, parce que la chute du cabinet Guizot amènerait, à leur avis, le ministère Thiers, et qu'ils préfèrent la conservation du ministère actuel.

Le *Message* ne publie pas de dépêche d'Espagne. La reine régente Marie-Christine s'est enfin décidée à quitter Paris pour retourner en Espagne, et son départ pour Madrid aura lieu au milieu de la semaine prochaine.

Il y a eu ce matin des services dans toutes les églises de Paris, à l'occasion de l'anniversaire de la mort de Louis XVI.

M. Guizot s'est rendu hier après la séance de la chambre au château des Tuileries où il est resté pendant une heure et demie en conférence avec le roi.

S. E. le cardinal-évêque d'Arras vient d'adresser à tous les curés de son diocèse la circulaire suivante :

Je suis informé, monsieur le curé, qu'on présente au clergé de votre diocèse une pétition à signer, concernant la liberté d'enseignement. Je connais la destination de cette pétition; elle doit être adressée aux chambres. Je vous conjure, monsieur le curé, de ne signer aucune pétition collective. Le clergé ne peut trop rester étranger à des mesures que la véritable sagesse ne dicte point, et qu'une judicieuse discrétion pourrait blâmer. Je vous prie de me dire, monsieur le curé, si vous allez pour mon diocèse, sur les intérêts qu'on veut vous faire connaître; je suis en instance auprès du gouvernement pour cet objet, que je regarde comme très-important et même très-grave. J'ai la confiance que, vous reposant sur la sollicitude de votre évêque, vous vous abandonnez donc entièrement à lui pour la défense d'une cause qui ne l'intéresse pas moins que vous.

Chambre des députés. — Séance du 20 janvier. — Après que M. Billault eut terminé son discours, commencé la veille, et qui était dirigé contre la politique extérieure du cabinet, le ministre des affaires étrangères est monté à la tribune et a prononcé avec son habituel et son éloquence habituelles un discours dans lequel il a répondu à toutes les attaques dont le cabinet a été l'objet. Il paraît avoir produit une grande impression dans la chambre.

Voici la substance du discours de M. Guizot. L'honorable M. Billault disait hier : ce n'est point une question de politique ministérielle que je viens examiner devant vous; c'est une question de politique nationale. Je n'accepte point cette distinction; le devoir du ministre c'est de gouverner les affaires du pays sous sa responsabilité; sa politique ne peut donc être que nationale; ce que j'accepte c'est la franchise des accusations, portées par l'honorable M. Billault et la netteté de son amendement.

Je vais examiner cet amendement, et j'espère prouver que si la franchise n'a pas celui de la vérité.

Ce que j'accepte, c'est la sincérité des attaques de M. Billault, la franchise de son opinion.

Il vous demande d'effacer toute marque d'adhésion dans votre projet d'adresse pour les bons rapports rétablis, pour la bonne intelligence rétablie, pour l'entente cordiale rétablie entre la France et l'Angleterre.

M. Billault ne veut pas de cette entente cordiale; il trouve que nous la payons trop cher.

Le but du cabinet a été de rétablir les bonnes intelligences et les bons rapports entre la France et l'Angleterre; le but du cabinet a été d'établir une entente cordiale entre les deux pays; ce but, le cabinet croit l'avoir atteint.

Le ministère a rétabli la bonne intelligence entre la France et l'Angleterre au sujet de l'Espagne et de la Grèce; à quel prix le cabinet a-t-il obtenu le rétablissement de cette bonne intelligence? Voilà toute la question.

En Espagne, nous nous sommes renfermés dans une complète impartialité; notre ambassadeur est revenu, parce que nous n'avons pas voulu donner raison au parti qui nous faisait opposition; notre ambassadeur est revenu parce que nous n'avons pas voulu que le parti vainqueur se servit de la conduite du gouvernement français contre le parti vaincu.

Dans le cours des choses nous avons fait appel au gouvernement britannique, nous avons fait appel à son honnêteté, et nous avons acquis la conviction que l'Angleterre, comme la France, était intéressée à ce que la monarchie constitutionnelle prospérât en Espagne.

Dans la question du mariage, il y a eu accord entre la France et l'Angleterre. La chambre comprendra que je n'entre pas à ce sujet dans les détails.

Ainsi, accord entre la France et l'Angleterre pour la politique générale comme pour la question du mariage.

Reste la question des traités de commerce. Ici nous avons conservé notre liberté pleine et entière.

Nous n'avons aucun engagement: si nous faisons jamais de concessions, nous demanderons des équivalens complets.

Je passe à l'Orient. En 1840, qu'avons-nous voulu? Qu'avons-nous fait? Nous avons adopté, nous avons poursuivi la politique nationale de la France.

Cette politique se résume en trois points: Veiller à la sécurité et à l'indépendance de l'empire ottoman en Europe;

Protéger les populations chrétiennes dans l'empire ottoman.

Poursuivre ce double but de concert avec les grandes puissances européennes, et ne pas souffrir qu'il devienne le patrimoine exclusif de l'une d'elles.

Voilà ce que nous avons fait; voilà quels étaient nos intérêts; et voilà aussi quels étaient les intérêts de l'Angleterre.

On a dit à tort que nous avions besoin du concours de l'Angleterre pour obtenir satisfaction à Jérusalem. Le concours britannique nous a été proposé, et il n'a été refusé. Oui, il a été refusé, parce que la France devait agir seule à Jérusalem, et elle a agi seule.

Le but qu'elle poursuivait a été atteint; elle voulait détruire le fanatisme, le fanatisme a été vaincu.

On a parlé de la Serbie; là nous devons nous tenir à l'écart; nous ne voulons pas susciter de nouvelles tracasseries à la Russie; nous nous sommes tenus à l'écart.

J'arrive à la grande question de l'Orient en ce moment, je veux parler de l'affaire de Grèce.

Dans ce pays, la France et l'Angleterre ont marché d'un commun accord. Je vous disais, l'année dernière, que la mauvaise administration de la Grèce rendait une catastrophe imminente; cette catastrophe, nous n'avons pu l'empêcher; nous avons dû, au moins, par nos conseils, chercher à prévenir les funestes conséquences que le mouvement accompli pourrait avoir s'il était mal dirigé.

Permettez-moi, ajoute M. le ministre, de mettre sous les yeux de la chambre les instructions adressées par moi à l'ambassadeur du roi, en Grèce; ces instructions ont été communiquées à votre commission.

M. Guizot donne lecture d'une lettre écrite par lui à M. Piscatory le 27 septembre dernier.

Dans cette lettre, où M. le ministre trace la conduite que le roi Othon devrait tenir dans les circonstances actuelles, nous remarquons surtout le passage suivant :

« C'est quelquefois le devoir des rois de se refuser aux concessions qui leur sont demandées; mais quand ils les ont accordées, ils doivent observer fidèlement les promesses qu'ils ont faites à leurs peuples. »

M. Guizot termine la lecture de sa dépêche, puis il ajoute :

L'Angleterre s'est associée à tous les principes que nous avons exprimés au sujet de la Grèce... Il y a plus; la France et l'Angleterre ne sont pas seules à s'occuper de la Grèce; eh bien! l'Angleterre s'est séparée des autres puissances pour unir étroitement à la France.

Oui, la France et l'Angleterre marchent ensemble en Grèce; et le succès n'est pas éloigné de couronner cet accord...

On a parlé d'Alger. Ici, plus de doute sur un point pour personne: la France conservera sa colonie. Mais on dit: l'Angleterre n'a pas de consul à Alger. Mais, mon Dieu, six grandes puissances ont envoyé des consuls en Afrique; ces consuls ont demandé et obtenu leur *exequatur*. Toutes les puissances y viendront également; toutes celles qui auront besoin d'un consul à Alger demanderont pour lui un *exequatur* à la France; ou, si l'*exequatur* n'est pas demandé, il n'y aura pas de consul.

Le cabinet britannique et nous nous avons réciproquement subordonné les questions secondaires aux grandes questions; nous avons subordonné les intérêts secondaires aux intérêts supérieurs; nous avons mesuré l'importance des affaires; et nous savons que quand on veut faire prévaloir un grand intérêt, il ne faut pas élever à son niveau les intérêts secondaires.

Nous avons fait de la bonne politique; maintenant nous avons obtenu deux choses avec cette politique; nous avons obtenu l'ordre et la paix, l'ordre réel et la paix sérieuse, au fond des cœurs comme au fond des paroles...

Maintenant il nous appartient de compléter ces résultats, qui ont été obtenus par notre politique... Quant à nous, nous resterons fidèles à notre politique, parce que nous croyons que cette politique est la seule qui soit nationale et bonne pour le pays...

M. Billault signale un traité de commerce entre la France et l'Angleterre; il est interrompu par M. le ministre des affaires étrangères, qui déclare qu'il y a eu en effet des négociations pour un traité de commerce entre la France et l'Angleterre; mais que ces négociations ont cessé, et n'ont pas été reprises. Il n'y a donc rien, ajoute M. Guizot, quant à présent; qui motive les craintes exprimées par l'orateur. Toutes les questions sont restées entières, et aucun engagement n'a été pris.

Pour mon compte, plus j'y ai pensé, plus je me suis convaincu qu'entre grandes puissances qu'on peut regarder comme ri-

vaies, les traités de commerce qui engagent pour longtemps des inconvénients et des dangers, et qu'il est préférable de céder avec les grands pays rivaux par modifications de tarifs, ce qui laisse toute liberté et ne donne à l'expérience que le temps strictement nécessaire. J'ajoute lieu d'espérer que nos idées pénètrent également dans le net anglais, que le cabinet anglais n'insistera plus point de commerce, et laissera aux modifications de tarifs le but qu'on se propose des deux parts, à savoir l'établissement des relations commerciales.

Après quelques observations de MM. Billault et de M. Thiers exprime le désir de faire connaître son opinion sur la situation générale. — Des voix nombreuses l'invitent à parler. M. Thiers, vu l'heure avancée, fait un signe négatif et se retire.

M. le président se dispose à consulter la chambre sur le renvoi de la discussion à lundi est demandé. — Mis aux voix, le renvoi est prononcé. — La séance est levée.

BELGIQUE. — BRUXELLES, 23 janvier. L'esprit de parti emparé du projet de loi des céréales pour s'en faire un contre le ministère. Une espèce de manifeste vient d'être répandu à profusion dans le pays. Voici le début de cette « Nous n'avons plus un moment à perdre pour organiser une résistance contre le ministre ANTI-NATIONAL qui a juré de donner le dernier coup à l'agriculture du pays. On nous dit que nous ne levons pas nos trois millions de têtes, nos représentants peuvent être circonvenus et égarés à donner leur sanction à un nouveau projet de loi des céréales, etc., etc. »

Si c'est par un langage pareil qu'on espère éveiller le patriotisme public, on se trompe et on trompe ceux à qui on s'adresse. Les appels à une sorte d'insurrection ne sont pas de saison: ils ne peuvent que compromettre la cause de la liberté, que personne, au reste, pas plus le gouvernement, ni la législature, n'a ni l'intention, ni la volonté, ni le pouvoir de sacrifier. (Journal de Bruxelles.)

**Théâtre-Royal-Français.**  
Jeudi 25 janvier. (Représentation N° 93.)  
**LA REINE DE CHYPRE,**  
Grand-opéra en cinq actes, paroles de M. de St-Georges, musique de M. Halévy; orç. de trois décorations nouvelles de la composition de M. J. Hove. Divertissemens de M. Bolzaguet. Costumes entièrement neufs, dessinés par M. Berkhout, costumier.  
On commencera à six heures et demie.  
Samedi 27 janvier. Première représentation de: L'HOMME BLANC, drame nouveau en deux actes.

**TOUJOURS EN VENTE**  
Toutes les personnes qui auraient quelque chose à réclamer de Chevalier MALLET, secrétaire de la légation Anglaise à La Haye, priées de vouloir à cet effet s'adresser en personne, à l'hôtel du *de Turenne*, de Mercredi 24 au Vendredi le 26 de ce mois de 11 heures du matin jusqu'à 1 heure.

**Galerie du cardinal Fesch.**  
Le fondé de pouvoirs du comte de Surville et les exécuteurs testamentaires du cardinal Fesch annoncent officiellement aux amateurs et collectionneurs, que la magnifique galerie de St. Pierre, vendue aux enchères à Rome, dans le courant du mois de mai prochain, de catalogues raisonnés, tableaux dont se compose cette collection, est dirigée par M. G. expert des objets d'art pour les musées royaux, qui a consacré le plus grand soin à la description des nombreux chefs-d'œuvre qui forment la précieuse collection; ce catalogue est sous presse, et la première partie, que la rapidité du plus bref délai, va être expédiée dans toutes les principales villes d'Europe.

**POMMADE DU BARON DUPUYTREN,**  
Chirurgien-en-chef de l'Hôtel-Dieu à Paris,  
Préparée par MALLARD, pharmacien à Paris.  
Cet agréable cosmétique par ses propriétés toniques agit promptement sur la chute de la chevelure, la fait renaître et en augmente l'abondance. Pot 1 fl. 25 c. Dépôt chez M. Crémier, pharmacien à La Haye.

**Cours des Fonds Publics.**  
Bourse d'Amsterdam du 22 Janvier.

	Int.	20 jan.	Ouv.
<b>Pays-Bas.</b>			
Dettes actives	5	100	100
Syndicat	4	55	54
Dito	4	94	94
Dito	3	80	80
Société de Commerce	4	187	137
Dito nouvelle	4	—	—
Emprunt de 1826	5	—	—
Dito des Indes	5	92	90
Chemins de fer du Rhin	4	—	—
Dito de Harlem	4	67	69
Dito de Rotterdam	4	67	69
Act. du lac de Harlem	5	—	—
Ohlig. Hope & C. 1798 & 18165	—	—	108
Dito dito 1828 & 18295	—	—	108
Inscript. au Grand Livre	6	—	—
Certificats au dit	6	—	—
Dito inscriptions 1831 & 1833	5	—	—
Emprunt de 1840	4	—	—
Id. chez Stieglitz et Comp.	4	—	—
Passive	5	—	—
<b>Espagne.</b>			
Dettes différées à Paris	5	—	—
Desserd.	—	—	—
Ardois	5	21	21
(Obligations Goll. & Comp.)	5	—	—
<b>Autriche.</b>			
Dito métalliques	5	—	—
Dito dit	2	—	—
<b>Angleterre.</b>			
Cons. Ann.	3	—	—
Inscriptions au Grand-Livre	3	—	—
<b>Pologne.</b>			
Actions 1836	7	—	—
<b>Bresil.</b>			
Cons. Ann.	5	—	—
<b>Portugal.</b>			
Obligations à Londres	2	46	47

Bourse d'Anvers du 22 Janvier.  
Métalliques, 5 % 114. — Naples, 5 % — Ardois, 5 % 20.  
Dette différée ancien, — Passive, 5 % 65. — Lots de Hesse, 68.  
Cours après la Bourse (2 heures): Ardois, 20 A., 1 P. — Coupons, —